USSP ARTS MARTIAUX
www.artsmartiaux-saintpierre.fr • contact@artsmartiaux-saintpierre.fr
Complexe sportif Martin Nadaud • Dojo Jacques Vigier

USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2024-2025

KARATE KYOKUSHINKAI ENFANT / COMPETITION
Groupe 2 (10 à 14 ans) (2010 à 2014)

à joindre au dossier d'inscription: **certificat médical** ☐ (ou date RDV _____)
questionnaire médical ☐

ADHÉRENT

NOM _____ **PRENOM** _____

DATE NAISSANCE _____ **Sexe :** **Masculin** ☐ **Féminin** ☐

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL _____ MAIL _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ TEL _____

COURS

les catégories sont données à titre indicatif ; le professeur décide en fonction du gabarit et de l'expérience de l'enfant

KARATE KYOKUSHINKAI
(Enfants entre 2010 et 2014)

groupe 2 (2010-2011-2012-2013-2014) → **lundi 17h45 - 18h45**
→ **mercredi 17h00 - 18h00**

☐ **cours compétition** → **mercredi 18h00 - 19h00**

Je demande la prise d'une licence à la FFK par le club.

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

1. Les cours commenceront le premier jour ouvré du mois de septembre et se termineront le dernier vendredi du mois de juin. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.
2. **Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'éducateur.**
3. J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐ , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.
4. Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement.
   Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

5. Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association (modalités à demander si besoin).

TARIF

cotisation annuelle totale

204 €

Prix de revient d'une heure de cours : 1,37 €/h avec compétition
2,06 €/h sans compétition

détail du prix

licence FFKDA	40 €
Adhésion	20 €
Cours	144 €

REMISES

sur les heures de cours uniquement

à partir de l'adhésion du 2ème adhérent

réduction pour le 2ème adhérent	-20 €
réduction pour le 3ème adhérent	-10 €
réduction pour le 4ème adhérent	-20 €
réduction pour le 5ème adhérent	-20 €

réductions cumulables

nombre d'adhérents de la même famille : ……..

Total remise

204 €

PAIEMENT

TOTAL :

	Montant
ESPECES (totalité de la somme)	
BON CAF	
ANCV : chèques vacances/coupons sports	
Chèque sport et bien-être	
Pass Sport (6 à 17 ans)	

Pas de centimes

	N° de chèque / banque	Montant
CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €		
CHEQUE 2		
CHEQUE 3		

Informations administratives

nom sur les chèques :

nom de l'adhérent :